

# RÈGLEMENT FINANCIER

2018 / 2019

—  
(à conserver par la famille)

## TARIFS :

• FRAIS D'INSCRIPTION :	521 € exclusivement par chèque au moment de l'inscription
• CLASSE DE TROISIÈME :	1 956 € par trimestre
• CLASSE DE SECONDE :	2 310 € par trimestre
• CLASSE DE PREMIÈRE :	2 568 € par trimestre
• CLASSE DE TERMINALE :	2 769 € par trimestre

Le règlement de la scolarité s'effectue en trois trimestres : 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> mars.

Le règlement peut être annuel ou mensuel, dans ce dernier cas obligatoirement par prélèvements.

Le prix de la scolarité s'entend tous frais compris : cours supplémentaires, cours de rattrapage, études. Les frais d'inscription (assurances, frais de dossier, ...) sont exigibles, par chèque, dès la signature du dossier d'inscription.

Le règlement peut être effectué par prélèvement. Nous vous remercions de remplir l'autorisation de prélèvement jointe, à nous retourner avec un R.I.B. ou R.I.P. (anciens élèves : en cas de non changement bancaire, seule la demande d'autorisation de prélèvement est nécessaire).

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Sauf cas de force majeure, le départ pour une raison personnelle ou une exclusion n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

Par ailleurs, l'inscription dans notre établissement rend obligatoire l'adhésion à l'**Association Thélème 96**, dont le but est d'aider à la réalisation de projets scolaires tels que actions humanitaires, séjours, stages, etc.

Au titre de cette adhésion, vous devrez établir un chèque d'un montant de 30 € (ou davantage si vous le souhaitez) à l'ordre de l'association au moment de l'inscription.